

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1498

présenté par

M. Potier, M. Garot, Mme Bareigts, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, M. Juanico,  
Mme Pires Beaune et M. Saulignac

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 37, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.